

Compte-rendu du conseil municipal

Membres en exercice : 15 Membres présents : 11 Voix délibérantes : 14	L'an 2020, le vingt-deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Dier-D'Auvergne, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Briqueterie sous la présidence de Madame Nathalie SESSA, Maire. Date de convocation : 16 juin 2020	Année : 2020 Séance : 004
--	---	--

Présents : Messieurs COQUERY, DELNARD, DUFOUR, JUILLARD-CONDAT, MOINE, PRADIER, SESSA et Mesdames ANGÉLY, BAUVY, GAUTHIER-BRONDEL, SESSA

Absents : Monsieur LAMBERT et Mesdames DUVERT (*Procuration à M. SESSA*), GELIN (*Procuration à Mme SESSA*), HEUZE CAVATORTA (*Procuration à M. PRADIER*)

Secrétaire de séance : Monsieur Claude JUILLARD-CONDAT

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 4 juin 2020 est adopté.

En préambule, la réunion du Conseil Municipal a commencé par une minute de silence en souvenir de Monsieur Jean-Louis EYZAT, Adjoint au Maire de Saint-Dier-D'Auvergne de 1995 à 2001, décédé le 18 juin 2020.

1 – Vote des deux taxes directes locales pour 2020 (Foncier bâti et foncier non bâti) (délibération n° 1)

L'état de notification des taux pour 2020 fait ressortir un produit de 152 977 € pour ces deux taxes qui se décompose de la façon suivante :

- **122 445 €** pour la taxe foncière bâtie (contre 118 607 € en 2019)
- **30 532 €** pour la taxe foncière non bâtie (contre 30 159 € en 2019)

Madame le Maire indique que les taux des taxes directes locales encaissées au profit de la Commune sont actuellement de : Taxe foncier bâti : **23,99 %**, Taxe foncière non bâtie : **93,37 %**.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe comme suit les taux des taxes directes locales qui seront encaissées au profit de la Commune : Taxe foncier bâti : **23,99 %**, Taxe foncière non bâtie : **93,37 %**.

2 – Renouvellement d'un poste « Contrat Emploi Compétence » (délibération n° 2)

Madame le Maire est autorisée par le Conseil Municipal à renouveler le contrat « Contrat Emploi Compétence passé avec Madame Marie-Thérèse STEIMETZ pour une durée de six mois à compter du 26 août 2020 sur la base de 26 heures avec une prise en charge par l'état conformément aux textes en vigueur.

3 – Révision de la redevance d'occupation du Domaine Public par Orange (délibération n° 3)

Le Conseil Municipal approuve la révision 2020 qui est calculée en fonction de l'index général relatif aux travaux publics TP 01, et qui est la suivante :

- **55,54 € le kilomètre d'artère aérienne**
- **41,66 € le kilomètre d'artère en sous-sol,**
- **27,77 € le mètre carré d'emprise au sol.**

4 – Tarifs réglementés de vente d'électricité : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les accords-cadres et marchés subséquents : groupement SIEG – TE63 ELEC 2021 (délibération n°4)

Le Conseil Municipal autorise l'adhésion de la Commune de Saint-Dier-D'Auvergne au groupement de commandes (constitué de façon permanente) ayant pour objet l'achat d'électricité des contrats des segments C2, C3, C4 et C5, accepte les termes de la convention constitutive du

groupement de commandes pour l'achat d'électricité. Il autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement. Il autorise également le représentant du coordonnateur (Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz - Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme) à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint-Dier-D'Auvergne, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

5 – Questions diverses

- **Nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie (information)**

A compter du 1^{er} juillet 2020, les horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie seront les suivants :

- Lundi : 8h30 – 12h00 et 13h30 -16h30
- Mardi : fermé
- Mercredi : 8h30 – 12h00 et 13h30 -16h30
- Jeudi : 8h30 – 12h00 et 13h30 -18h30
- Vendredi : 8h30 – 12h00 et 13h30 -16h30

- **Vie associative (information)**

Monsieur Jean-Claude PRADIER informe l'assemblée qu'une réunion de de la commission « Vie associative » aura lieu à la salle de la Briqueterie Vendredi 26 juin à 20h00 afin de définir les manifestations à venir. Les conseillers sont également invités à participer.

Madame Françoise ANGÉLY précise que la salle de la Briqueterie ouvrira ses portes à la population le mardi 21 juillet 2020 en soirée par la reprise des séances de Ciné Parc.

- **Travaux ENEDIS (information)**

Madame Sylvie BAUVY précise que les travaux d'enfouissement commandés par ENEDIS sont toujours en cours de réalisation.

- **Sécurité dans le bourg (information)**

Une réunion concernant la sécurité dans le bourg aura lieu mardi 30 juin 2020 afin de recenser tous les problèmes liés à la vitesse. Un représentant du Conseil départemental sera associé à cette étude.

Le Maire – Nathalie SESSA

